



## Prise d'acte pour differents sur condition et droits

Par **olive14**, le **05/12/2013** à **15:08**

bonjour ,je suis embauché cela feras 3 ans en fevrier 2014 ,mais voila suite a un arret maladie longue duree mon retour dans l'entreprise c'est avéré changement radical d'horaire,qui a suivi de perte de salaire du fait d'un passage de nuit a jour et ca sans me consulter ,suite a mon arret de maladie jai eu des probleme pour m'alimenter normalement vu que je me suis fait operé de l'estomac pour reduction,donec j'ai demandé a reprendre mon poste de nuit qui facilité ma situation et autres anterieur pas de reponses de l'employeur donc c'est la medecine du travail qui a demander reponse defavorable et impossible pour l'employeur ,donc je voudrais faire une prise d'acte de tout cela ajouté d'une visite medicale d'embauche jamais effectuée car annuler par l'employeur lui meme ..... comment ce passe de deroulement d'une prise d'acte svp  
cordialement

Par **P.M.**, le **05/12/2013** à **16:15**

Bonjour,

Il vous faudrait déjà savoir que la prise d'acte de rupture du contrat de travail par lettre recommandée avec AR ne vous ouvrira vraisemblablement pas droit immédiatement à indemnisation par Pôle Emploi avant que le Conseil de Prud'Hommes l'ait analysé comme ayant les effets d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse...

Il me paraîtrait beaucoup plus judicieux de rendre compte au Médecin du Travail lors d'une nouvelle visite que l'employeur refuse d'appliquer ses recommandations et de voir s'il pourrait vous déclarer inapte quitte à contester ensuite le licenciement qui vraisemblablement s'en suivrait...